

Next  
Régie

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE TÉLÉVISION 2014

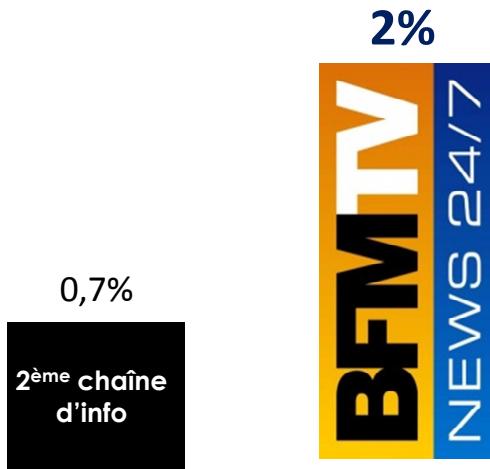
Applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2014



# SOMMAIRE

<b>PRÉSENTATION DES CHAÎNES</b>	<b>3</b>		
BFMTV	3	Coefficients par formats	10
BFM Business TV	4	Modulations tarifaires	11
RMC Découverte	5-6		
<b>CONDITIONS COMMERCIALES</b>	<b>7</b>	<b>MODES DE COMMERCIALISATION</b>	<b>12</b>
Remise de Référence	7	<b>SOLUTIONS CLÉS EN MAIN</b>	<b>15</b>
Remise Volume	7		
<b>CUMUL DE MANDATS</b>	<b>8</b>	<b>ACTIONS HORS PUBLICITÉ CLASSIQUE</b>	<b>20</b>
<b>CONDITIONS TARIFAIRES</b>	<b>9</b>	<b>CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2014</b>	<b>21</b>
Campagnes SIG, grandes causes	9	<b>Annexe aux CGV</b>	<b>29</b>
Campagnes de publicité collective	9	Annexe 1 Regroupements de cibles	30
Campagnes de marketing direct	9		

## BFMTV, PLUS QUE JAMAIS N°1



Source : Médiamétrie Mediamat septembre 2013 - Pda

## Rentrée record pour BFMTV

Avec 2% de PDA nationale en septembre 2013, BFMTV réalise sa meilleure rentrée historique et réalise près de 3 fois l'audience de la 2<sup>ème</sup> chaîne d'info.

De bonne augure en cette saison marquée par une forte actualité notamment sportive et politique

## Une matinale renouvelée

Retrouvez cette saison *Première Edition de 4h30 à 8h30 avec deux duos de présentateurs :*

- Céline Pitelet et Jean-Rémi Baudot de 4h30 à 6h
- Pascale de la Tour du Pin et Christophe Delay de 6h à 8h30

Dès 8h30, Jean-Jacques Bourdin prend le relai avec *Bourdin Direct* pour une demi-heure d'interview sans concession.

Près de 3 millions de téléspectateurs par jour regarde BFMTV de 4h30 à 9h.

Source : Médiamétrie Mediamat septembre 2013 - TCE

## UN MÉDIA MULTIPLAY UNIQUE ET UNE AUDIENCE D'EXCEPTION

1ère chaîne d'information économique et financière en France

**3,3 MILLIONS**  
DE TÉLÉSPECTATEURS REGARDENT LA CHAÎNE CHAQUE MOIS

Un accompagnement permanent avec les applications mobiles

**311 000**  
CONNEXIONS MOBILES



La Radio référence de l'Économie depuis 20 ans

**484 000**  
AUDITEURS ÉCOUTENT LA RADIO TOUS LES JOURS

[www.bfmtv/economie](http://www.bfmtv/economie), pour une information permanente et pour une réactivité maximale

**333 000**  
VISITEURS UNIQUES EN MOYENNE CHAQUE MOIS

Sources : Radio : Médiamétrie 126000 – tris spécifiques de la 126 000 - 13ans+ – SD2012 – LàV – 5h24h – AC en milliers // TV : Médiamétrie Médiamat – couverture mensuelle : 3 266 000 individus – 4ans et+ initialisés BFM Business – Avril 2012 – LàD – 3h-27h // Site Web : Médiamétrie Net Ratings – juin 2013- Mobilité : AT Internet juin 2013

## RMC Découverte mesurée au Médiamat National Quotidien



Depuis son lancement le 12 décembre 2012, RMC Découverte connaît un véritable succès. Placé dans le trio de tête des 6 nouvelles chaînes TNT HD, RMC Découverte se distingue par une ligne éditoriale unique et inédite sur le réseau national hertzien.

Seule chaîne documentaire gratuite, RMC Découverte offre une thématique nouvelle aux téléspectateurs mais aussi un nouveau vecteur de communication pour le marché publicitaire.

**Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la chaîne souscrit ainsi au Médiamat National Quotidien, outil de référence du marché de la télévision en France.**

Cette souscription permettra un meilleur accompagnement de ses partenaires en leur offrant **une mesure encore plus précise de ses programmes et de leurs campagnes publicitaires**.

RMC Découverte propose dans sa grande majorité des programmes inédits sur les chaînes gratuites. Des programmes qui remportent déjà un large succès.

Une politique de programmation innovante, qui se poursuit depuis la rentrée avec de nouvelles séries inédites (*Mythbusters, London Ink, Les Chercheurs d'Or,...*) et la mise à l'antenne des premières productions propres de la chaîne dès ce mois d'octobre.

RMC Découverte, 1<sup>ère</sup> chaîne de documentaires de France

Une chaîne autour de 5 grandes thématiques à succès :

Plus de 175 000 téléspectateurs pour  
**Chasseur de Venin**

Plus de 210 000 téléspectateurs pour  
**Top Gear**

Près de 180 000 téléspectateurs pour  
**Alien Theory**

Près de 250 000 téléspectateurs pour  
**Billy l'Exterminateur**

Près de 135 000 téléspectateurs pour  
**Trésors du Val de Loire**



Près de 16 millions de téléspectateurs par mois  
dont plus de 2 millions par jour\*

## Remise de Référence

Tout annonceur présent en espace classique ou en parrainage sur BFMTV bénéficie d'une remise de 15% appliquée sur le chiffre d'affaire brut payant (à l'exclusion des frais techniques) déduction faite en cascade des remises présentées ci-après (avant cumul des mandats).

## Remise Volume

Le dégressif volume s'applique sur les investissements Bruts Payants réalisés sur BFMTV, BFM Business TV et RMC Découverte à l'exception des gracieux, des échanges et des opérations spéciales (toute action hors publicité classique).

Cette remise s'applique au premier euro. Elle est déduite sur facture au fur et à mesure des passages des différents paliers, ou fait l'objet d'un avoir de régularisation.

### Investissements du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 (en €)

CA Brut payant supérieur à	CA Brut payant Inférieur à	Taux	CA Brut payant supérieur à	CA Brut payant Inférieur à	Taux	CA Brut payant supérieur à	CA Brut payant Inférieur à	Taux
70 000 €	160 000 €	<b>7%</b>	1 000 000 €	1 400 000 €	<b>11%</b>	3 500 000 €	4 000 000€	<b>16%</b>
160 000 €	300 000 €	<b>8%</b>	1 400 000 €	1 750 000 €	<b>12%</b>	4 000 000 €	4 800 000 €	<b>17%</b>
300 000 €	700 000 €	<b>9%</b>	1 750 000 €	2 000 000 €	<b>13%</b>	4 800 000 €	5 750 000 €	<b>18%</b>
700 000 €	1 000 000 €	<b>10%</b>	2 000 000 €	2 900 000 €	<b>14%</b>	5 750 000 €	7 000 000 €	<b>19%</b>
			2 900 000 €	3 500 000 €	<b>15%</b>	<b>CA supérieur à 7 000 000 €</b>		<b>20%</b>

# CUMUL DES MANDATS

La remise de **cumul de mandats** est de 3% et s'applique au premier euro investi.

Cette remise n'est appliquée que si RMC régie est en possession d'une attestation de mandat conforme.

La remise de cumul de mandats s'applique sur le chiffre d'affaires net facturé HT du 1er janvier au 31 décembre 2014 après déduction de toutes les primes et remises des présentes conditions de vente à tout annonceur utilisant un mandataire associant au moins 2 mandats et assurant à ses frais exclusifs la totalité des missions suivantes :

- Gestion des ordres
- Regroupement des factures à échéance
- Expertise média (médiaplanning)
- Contrôle de la diffusion

Le chiffre d'affaires net HT est égal au chiffre d'affaires brut payant HT diffusé entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014 diminué de la totalité des dégressifs, primes et remises déjà effectués.



# CONDITIONS TARIFAIRES

## Campagnes SIG, grandes causes **-40%**

Cette remise est exclusive de toute autre remise, dégressif ou abattement à l'exception de la remise de cumul de mandats.

## Campagnes de publicité collective **-30%**

Concerne les campagnes publicitaires au profit d'un organisme professionnel, d'une association, d'une marque collective, en excluant les publicités pour des marques commerciales.

La qualification « campagne collective » est laissée à l'appréciation de RMC régie et sera attribuée par la régie après examen d'un dossier de demande.

Cette remise s'applique sur le CA brut Payant et est exclusive de toute autre remise, dégressif ou abattement à l'exception de la remise de cumul de mandats.

## Campagnes de Marketing direct **-40%**

Concerne les campagnes dont les messages sont d'une durée minimum de 20 secondes comportant une visualisation du numéro de téléphone et / ou du site internet pendant une durée minimum équivalente à au moins 30% du temps global avec pour unique objectif de provoquer un appel téléphonique immédiat, à seul but informatif.

Cette remise s'applique sur le CA brut Payant et est exclusive de toute autre remise, dégressif ou abattement à l'exception des remises de référence et de cumul de mandats.

# CONDITIONS TARIFAIRES

## Coefficients par formats

Les indices formats sont calculés sur la base du tarif brut d'un spot au format 30 secondes

### Barèmes de durée

Format en sec.	Indice						
4''	32	10''	50	30''	100	60''	230
5''	35	12''	57	33''	120	75''	305
6''	38	15''	67	35''	130	90''	380
7''	41	20''	81	40''	150	120''	530
8''	44	22''	87	45''	170		
9''	47	25''	95	50''	190		

*Pour tout autre indice format, nous consulter.*

## Modulations tarifaires

Les majorations tarifaires sont appliquées au spot à spot sur le tarif brut en vigueur.

- Emplacement préférentiel (première / dernière position) au sein d'un écran **+25%**
- Emplacement préférentiel (deuxième / troisième / antépénultième position / avant dernière position) au sein d'un écran **+20%**
- Présence ou citation de la marque d'un autre annonceur dans l'écran **+20%**
- Présence ou citation de plusieurs produits d'une même marque **+15%**
- Produit à codes secteur multiples **+15%**



## Commercialisation de packages publicitaires

RMC Régie propose aux annonceurs et aux agences média des produits packagés.

Ces modules permettent de programmer simplement et avec peu de contraintes des campagnes adaptées aux différentes problématiques des annonceurs.

Ces produits font l'objet d'une publication spécifique.

## Achat au Coût GRP Net garanti

RMC régie offre la possibilité d'acheter l'espace qu'elle commercialise dans les écrans publicitaires de BFMTV et RMC Découverte en coût GRP net garanti.

Pour des raisons d'optimisation des campagnes au planning, ce mode d'achat n'est proposé que pour des campagnes supérieures à :

- **4 000 € Net base 30s. par semaine active sur BFMTV.**
- **1 000 € Net base 30s. par semaine active sur RMC Découverte** (NB: ce montant sera susceptible d'évoluer à la hausse à chaque trimestre)

Etude d'audience de référence :

- Pour BFMTV, la référence sera le dernier fichier Bimestriel (source Médiamétrie Mediamat Bimestriel sur Initialisés) connu au moment de la programmation de la campagne (hors vague Médiamétrie Juillet-Aout).
- Pour RMC Découverte l'étude utilisée sera le Médiamat National Quotidien.

Dans le cadre d'achat au coût GRP net garanti, RMC régie décidera seule de la programmation des spots, en suivant autant que possible et selon les disponibilités du planning, la répartition naturelle des contacts sur l'ensemble de la journée.

## GARANTIE DE SERVI MORNING PRIME

Afin d'assurer une meilleure qualité des programmations, BFMTV vous garantit selon vos cibles un poids de pression Morning Prime (6h-9h Lundi à Vendredi) minimum.

Le module programmé correspond à celui de la cible communiquée (cf annexe 1 Regroupements de cibles)

Ce poids de Morning Prime peut être amélioré, en optant pour des modules Premium ou Premium +.

	Part Morning Prime 6-9 LàV.		
	Standard	Premium	Premium +
<b>Module CSP+</b>	<b>35%</b>	<b>45%</b>	<b>55%</b>
<i>Index CGRP Net</i>	100	104	108
<b>Module Adultes</b>	<b>25%</b>	<b>35%</b>	<b>45%</b>
<i>Index CGRP Net</i>	100	105	110
<b>Module Menagères CSP+</b>	<b>15%</b>	<b>25%</b>	<b>35%</b>
<i>Index CGRP Net</i>	100	105	110
<b>Module Senior</b>	<b>5%</b>	<b>15%</b>	<b>25%</b>
<i>Index CGRP Net</i>	100	110	120
<b>Module Menagères</b>	<b>5%</b>	<b>15%</b>	<b>25%</b>
<i>Index CGRP Net</i>	100	111	122
<b>Modules Jeunes Adultes</b>	<b>5%</b>	<b>15%</b>	<b>25%</b>
<i>Index CGRP Net</i>	100	112	124

# LES MODES DE COMMERCIALISATION

## Calendrier d'application des audiences comme base des coûts GRP estimés pour BFMTV

Dans le cadre de l'achat au coût GRP garanti pour BFMTV, un calendrier d'application des audiences bimestrielles comme base des coûts GRP estimés est rajouté :

Bimestre d'étude	Dates de publication des audiences bimestrielles	Application des audiences comme base des CGRP estimés
Novembre-Décembre 2013	16/01/2014	03/02/2014
Janvier-Février 2014	20/03/2014	07/04/2014
Mars -Avril 2014	15/05/2014	02/06/2014
Mai - Juin 2014	17/07/2014	04/08/2014
Juillet - Aout 2014	18/09/2014	Pas intégré
Septembre - Octobre 2014	20/11/2014	08/12/2014



# SOLUTIONS CLÉS EN MAIN

## PACKS ILLIMITES ÉTÉ ET HIVER



Pour 100K€ Net entre le 23/12/13 et le 12/01/14

**Communiquez de façon illimitée\* et  
sur toute la journée pendant 3 semaines !!**



Pour 200K€ Net entre le 01/07/14 et le 24/08/14

**Communiquez de façon illimitée\* et  
sur toutes les journées de l'été !!**

\*Base format 30''. Dans la limite de 18 spots par jour et par chaîne, sous réserve de disponibilité planning.  
Nous contacter pour plus de détails.

## LE VERTICAL PLANNING BFMTV



Un dispositif évènementiel unique sur une journée pour profiter de 100% du potentiel de la première chaîne info de France

## TV



**Dispositif** : 36 spots répartis sur une journée  
Une présence en 100% EP T1

**Puissance** : à l'issue de la journée, jusqu'à 10% de couverture atteinte sur CSP+ ou 25-49 ans

**Spécificité de la durée d'écoute** : une répétition maîtrisée

## DIGITAL



**Dispositif** : présence sur le web et sur les supports mobiles avec garantie de 300 000 contacts uniques

## Puissance :



Roadblock vidéo : interstitiel vidéo lancé en plein écran à la première visite (1<sup>er</sup> clic) de l'un des sites du groupe



Interstitial vidéo au lancement de l'application mobile ou tablette

**Capping 1/ visiteur unique** : une répétition maîtrisée et limitée à 1 par personne sur chacun des supports web ou mobile.

## Prix forfaitaire pour un Vertical Planning (tarif base 30") :

JOUR	LUNDI-VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
<b>FORFAIT NET</b>	<b>30 K€</b>	<b>28 K€</b>	<b>28 K€</b>

## Modalités de commercialisation :

NextRégie commercialise un seul dispositif Vertical Planning par jour\*  
Le Vertical Planning est optionnable dès aujourd'hui et ce toute l'année 2014

## Délais des options

A J-45, l'option devient ferme : toute annulation passé ce délai donnera lieu à la facturation de 50 % du montant.

Pour toute option passée avant J-30, NextRégie s'engage à planifier un spot par demi-heure en T1.

Passé ce délai, NextRégie fera de son mieux pour servir le dispositif mais sans garantie.

\*BFMTV donne la priorité au direct. Le dispositif Vertical Planning peut faire l'objet d'aménagements pour une diffusion en contexte programme équivalent

## HORIZONTAL PLANNING



Créez un rendez-vous régulier sur les antennes de BFMTV et BFM Business TV  
avec un dispositif fil rouge

*Bénéfice : un territoire de communication durable aux horaires clés des chaînes d'info  
(Matinale, access et 2<sup>ème</sup> partie de soirée)*



**Dispositif :** Un médiaplanning horizontal par tranche horaire en lundi-vendredi et week-end  
100% des spots en EP ABYZ

Semaine type* :	Tranche horaire	LàV	WE
	6h45-8h	2	
	8h-9h		1
	18h-20h		1
	22h-23h30	1	



**Dispositif :** Un médiaplanning horizontal par tranche horaire en lundi-vendredi et week-end  
100% des spots en EP ABYZ

Semaine type* :	Tranche horaire	LàD
	7h-9h	1
	19h-20h30	1

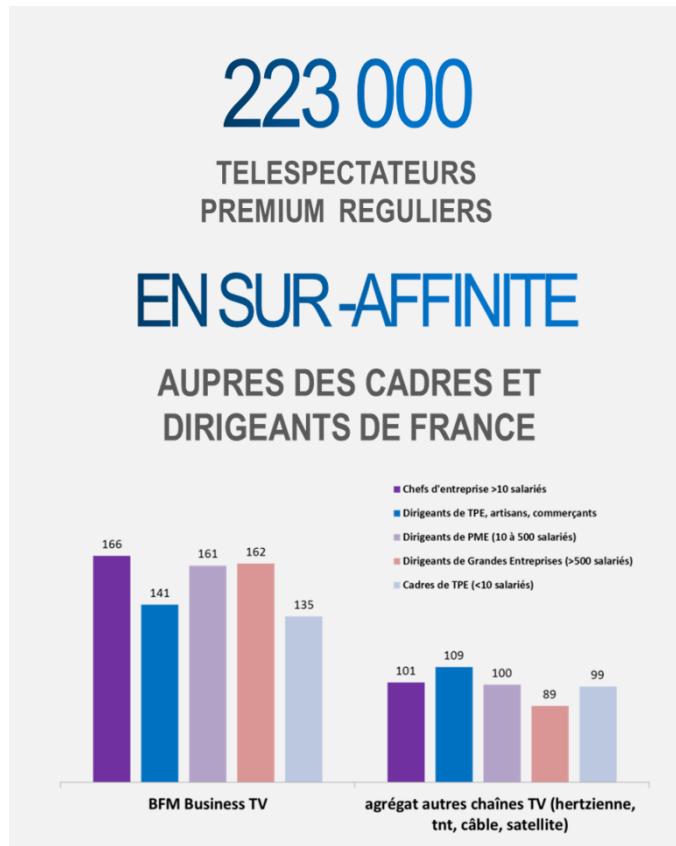
**300 K€ Net** (base 30'')

pour 12 semaines de communication

## PACK BFM BUSINESS TV



Communiquez sur la chaîne des cadres et dirigeants



**Votre prise de parole en 30 secondes pendant 2 semaines, du Lundi au Dimanche**



## BUDGETISATION DU DISPOSITIF

**10 k € net**

2014

Source : Premium 2012 – audience régulière (tous les jours ou presque) L&D

\*Base tarifs Tarifs au 01/01/2014. (possibilité de modification du budget indiqué ci-dessus) Les tarifs applicables sont les tarifs en vigueur le jour de la première diffusion des messages.

## LE PACK PARTENAIRE RMC DECOUVERTE



Les annonceurs accompagnant RMC Découverte dans sa première année de mesure au Mediamat National Quotidien bénéficieront d'un forfait 12 mois incluant :



2 mois de présence gracieuse en illimité\*

50% d'Emplacements préférentiels ABYZ

35% de la pression en Prime Time (19h-22h)

**25 K€ Net par mois**

(\*) A raison d'un maximum de 18 spots/jour du 1/7 au 31/8/2014. Base format 30"

# ACTIONS HORS PUBLICITE CLASSIQUE

## Parrainage / Opérations spéciales

Les opérations de parrainage proposées sur BFMTV, BFM Business et RMC Découverte feront l'objet de fiches et de tarifications spécifiques publiées au gré des programmations d'émissions par RMC régie.

## Opérations Hors Média

Sur devis spécifique, RMC Régie propose des opérations hors média autour des marques dérivées des antennes (*BFM Awards, BFM Académie etc.*).

## Publi-rédactionnels

Ils sont réalisables sous certaines conditions (accord de la rédaction et durée compatible avec les règles du CSA) et feront l'objet d'un devis spécifique.

### DISCOURS PRODUIT

60'' dédiées à l'analyse  
des caractéristiques du modèle  
Mise en avant à travers un  
traitement reportage unique

### ÉMERGENCE

Diffusé en écran « protégé »  
Encadré par un  
jingle spécifique

### INTÉGRATION

Présentation par des personnalités de  
l'antenne  
Intégration dans les codes graphiques  
de la chaîne

**>> PRÉSENCE EN TV...**



**>> ...DISPONIBLE AVEC DES CONTENUS  
COMPLÉMENTAIRES SUR LE WEB**

# CGV APPLICABLES DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

RMC régie commercialise BFMTV, BFM Business et RMC Découverte.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à la vente des espaces publicitaires diffusés sur BFMTV, BFM Business et RMC Découverte dont RMC régie est la régie exclusive et est seule habilitée à recevoir les ordres de publicité.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à tous les ordres de publicité exécutés du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2014.

La souscription d'un bon de commande (ordre de publicité) par l'annonceur ou son mandataire implique l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que de la réglementation en vigueur concernant la publicité télévisée.

Seules peuvent y déroger les conditions particulières accordées dans le cadre d'opérations spéciales (de partenariat, de parrainage) et des offres spécifiques. Des dérogations sont également accordées dans le cadre de contrats commerciaux spécifiques.

Les tarifs et les conditions générales de vente applicables aux campagnes publicitaires sont ceux en vigueur à la date de diffusion des messages publicitaires mentionnés dans l'ordre de publicité souscrit par l'annonceur ou son mandataire. Toutefois, la régie se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs ou les stipulations des présentes conditions générales de vente, étant précisé que toute modification fera l'objet d'une note d'information auprès des annonceurs et / ou de leurs mandataires dans un délai minimum de 7 jours au moins avant la date d'entrée en vigueur des dites modifications.

Les tarifs sont indiqués hors taxes et les facturations sont donc majorées de la TVA applicable.

Les modifications de tarifs à la hausse sont communiquées aux annonceurs ou à leur mandataire et entrent en vigueur au moins 7 jours après la date de leur publication.



## Ordres de publicité

Toute réservation d'espace devra être faite par écrit, par mail par l'annonceur ou son mandataire, auprès du service planning de la régie.

Cette réservation donnera lieu à l'envoi par RMC régie d'un bon de commande (ordre de publicité) via EDI et/ou pdf.

Les ordres de publicité peuvent être passés directement par l'annonceur ou, en son nom et pour son compte, par l'intermédiaire d'un mandataire.

Tout achat d'espace par un intermédiaire s'effectue en vertu d'un contrat de mandat par l'effet duquel le mandataire représente l'annonceur auprès de la régie. L'annonceur est tenu de transmettre à la régie, préalablement à toute commande, une lettre accréditant son mandataire (attestation de mandat).

En cas de modification ou de résiliation du contrat de mandat en cours d'année, l'annonceur en informera sans délai RMC régie.

Chaque ordre de publicité est strictement personnel à l'annonceur. Il ne peut en aucun cas être cédé sous quelque forme et à quelque titre que ce soit. Il est lié à un produit ou à un service, une marque ou un nom commercial. Il ne peut être modifié sans l'autorisation de RMC régie.



## Remise des éléments techniques

La livraison des films publicitaires ainsi que des plans de roulement se font auprès du service Diffusion de RMC régie jusqu'à 5 jours ouvrés avant la première diffusion.

Chaque film doit être déposé à l'ARPP et recevoir leur aval.

Une solution de livraison dématérialisée est disponible et permet via les plateformes de la société IMD ([www.imdplc.com](http://www.imdplc.com)) ou Adstream ([www.adstream.com/fr](http://www.adstream.com/fr)) de transmettre à la régie les films publicitaires sans support physique.

Les messages publicitaires livrés doivent respecter la Recommandation Technique CST - RT - 017 – v3.0 et les valeurs édictées par le CSA, en application de la délibération n° 2011-29.

Le format de livraison des films publicitaires est du 16/9<sup>ème</sup>, SD pour BFMTV et BFM BUSINESS TV (cassettes au format MINI DV uniquement) et HD pour RMC DECOUVERTE (cassettes au format HDCAM uniquement). Le détail des normes techniques est disponible sur demande.

Aucune réclamation concernant la programmation ou la diffusion d'un message publicitaire ne pourra être retenue au-delà de 3 jours après la première diffusion d'un message.



## Contenu du message publicitaire

Les diffusions de formats publicitaires sont faites sous la seule et entière responsabilité de l'annonceur et doivent être en conformité avec la législation en vigueur en France.

L'Annonceur est entièrement responsable et garant des droits de tous tiers sur le contenu des messages et des éléments qui le composent. A ce titre, il garantit à RMC régie et aux médias, dont elle assure la régie, la livraison des films publicitaires libres de tout droit (notamment en matière de propriété intellectuelle et industrielle, etc...). L'Annonceur et le mandataire garantissent RMC régie et BFMTV, BFM Business et RMC Découverte contre tout recours émanant de tiers, du fait de la diffusion des messages transmis et s'engage à prendre en charge toute conséquence dommageable à leur endroit à quelque titre que ce soit.

RMC régie se réserve la possibilité de refuser la diffusion de tous messages non conformes à la loi ou à l'esprit de BFMTV, BFM Business et RMC Découverte dans les conditions prévues par la jurisprudence en vigueur



## Annulation / Modifications

Toute annulation d'un ordre doit être adressée au moins 28 jours calendaires avant la date de diffusion stipulée dans l'ordre de publicité. A défaut, le ou les messages annulés seront facturés intégralement à l'annonceur, la régie se réservant le droit de disposer des espaces concernés.

Concernant les campagnes classiques, à moins de 28 jours avant la date de diffusion, des aménagements de diffusion sont possibles jusqu'à 5 jours avant la date de diffusion sous réserve que le budget brut investi initialement reste constant et en fonction des disponibilités planning ; dans une période maximum de 10 jours suivant la date de diffusion initiale du ou des messages concernés.

Si ces modifications sont impossibles compte tenu de l'indisponibilité planning ou si la proposition de RMC régie n'est pas acceptée par l'annonceur, le prix du message non diffusé n'est pas dû et aucune compensation ne pourra être réclamée de ce fait par l'annonceur ou son mandataire.



## Règles spécifiques de réservation et d'annulation liées aux Opérations spéciales media / hors media et Sponsoring

Des pénalités d'annulation seront appliquées sur l'ensemble de la campagne en fonction de la date d'annulation en jours ouvrables avant le début de la campagne.

Tout dispositif optionné doit faire l'objet d'une demande écrite. La régie s'engage à confirmer l'option à l'annonceur par retour de mail sous 24h.

Si un annonceur en option 2 confirme de manière ferme et définitive le dispositif optionné, l'annonceur en option 1 de ce même dispositif dispose de 48h pour confirmer ou non la campagne. En cas de non réponse ou de retour négatif, l'annonceur en option 1 perd le dispositif



Date d'annulation de la campagne	J+1 de la confirmation	J-90 de la première diffusion	J-15 de la première diffusion
Pénalités : en % du montant de la campagne	25%	50%	100%

## Contraintes liées au format des chaînes

BFMTV et BFM Business donnent la priorité au direct. A ce titre, les horaires théoriques de diffusion des spots, symbolisés par leur code écran, sont non contractuels. Ils peuvent ainsi faire l'objet d'aménagements pour une diffusion en contexte programme équivalent.

Par ailleurs, la chaîne se réserve le droit de diffuser des programmes exceptionnels en direct qui donneraient lieu à la suppression ou au décalage d'un ou de plusieurs écrans. Tout annonceur qui verra des messages supprimés dans ces conditions fera l'objet d'une nouvelle diffusion à des conditions équivalentes (dans la limite de l'inventaire disponible).



## Conditions de règlement – facturation

Les factures de RMC régie sont payables dans un délai maximum de trente jours fin de mois date de facturation auquel il ne peut être dérogé tacitement.

Elles sont payables par chèque ou par virement à RMC régie.

Les factures et avoirs sont établis au moins mensuellement par RMC régie au nom de l'annonceur, avec un exemplaire conforme à l'original à l'adresse du mandataire expressément habilité, conformément à l'attestation du mandat.

L'annonceur est dans tous les cas responsable du paiement des ordres et reste redevable du règlement à défaut du paiement du mandataire (si celui-ci est payeur).

Pour tout ordre qui émanerait d'un mandataire, RMC régie se réserve le droit d'exiger un engagement de paiement direct de l'annonceur dans le cas où le mandataire ne présenterait pas de garanties financières suffisantes.

Dans le cas où le mandataire a réglé RMC régie, celui-ci ne pourra se prévaloir ultérieurement du non paiement éventuel de l'annonceur, pour réclamer le remboursement des sommes versées.

En cas de litige ou d'attente d'avoir, l'annonceur ou son mandataire s'oblige à payer sans aucun retard la partie non contestée de la facture.



## Retard de paiement et intérêts de retard

Le défaut de paiement à l'échéance entraîne l'exigibilité de l'ensemble des factures émises, celles non échues ainsi que les sommes dues au titre des ordres exécutés en cours de facturation et des ordres en cours de diffusion.

L'exécution des ordres en cours pourra être suspendue. De même tout défaut de paiement à l'échéance entraînera déchéance du terme pour les paiements que RMC régie aurait pu accorder à un annonceur ou son mandataire.

Des pénalités de retard seront exigibles de plein droit auprès de l'annonceur le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'un rappel ne soit nécessaire, conformément aux dispositions du code de commerce.

Le taux appliqué par RMC régie, est de 3 fois le Taux d'Intérêt Légal.

Tout différend ou difficulté né(e) de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGV sera soumis(e) à la loi française et jugée par la juridiction compétente, à savoir les Tribunaux de Paris.





## ANNEXE AUX CGV

## Regroupements de cible

**CSP+ :**

- CSP+ Foyer
- Ensemble 25-49 ans CSP+
- Individus CSP+
- Prof liberal + cadre sup

**Adultes :**

- Ensemble 25-49 ans
- Ensemble 25-59 ans
- Actifs
- Ensemble 15-49 ans
- Ensemble 35-59 ans
- Ensemble 35-49 ans
- Ensemble 35-59 ans
- Ensemble 50-59 ans
- Hommes 15-49 ans
- Hommes 25-49 ans
- Hommes 25-59 ans
- Hommes 35-49 ans
- RDA - 60 ans

**Séniors :**

- 4 ans et +
- Ensemble + 15 ans
- Ensemble + 25 ans
- Ensemble + 35 ans
- Ensemble + 50 ans
- Ensemble >60
- Femmes + 35 ans
- Femmes + 50 ans
- Hommes 35 et +
- Ménagères 15+
- Ménagères + de 50 ans

**Ménagères :**

- Femmes 15-49 ans
- Femmes 25-49 ans
- Femmes 25-59 ans
- Femmes 35-49 ans
- Femmes 35-59 ans
- Ménagère avec enfant
- Ménagère avec enfant - de 25 ans
- Ménagères 15 - 49 ans
- Ménagères 25 - 59 ans

**Ménagères CSP+ :**

- Femmes +25 ans
- Femmes Actives
- Ménagères CSP+ avec enfants -25 ans
- Ménagères 15-49 ans CSP+

**Jeunes Adultes :**

- Ensemble 15-24 ans
- Ensemble 15-34 ans
- Ensemble 25-34 ans
- Femmes 15 et +
- Femmes 15-24 ans
- Femmes 15-34 ans
- Femmes 25-34 ans
- Hommes 15 et +
- Hommes 15-24 ans
- Hommes 15-34 ans
- Hommes 25-34 ans

# CONTACT



Adresse : 12 rue d'Oradour sur Glane – 75015 Paris  
Tél. : 01 71 19 11 71

